



Projet Pédagogique

Local Jeunes d'Onzain

2016 – 2017

Introduction

Introduction

A Onzain, la prise de conscience de l'importance de l'Éducation n'est pas nouvelle. Pour l'ensemble des acteurs, elle constitue la base de l'intégration sociale des enfants et des jeunes et joue un rôle déterminant au regard de la cohésion sociale.

Longtemps considérée comme de la seule responsabilité de l'école, l'éducation est aujourd'hui au cœur des préoccupations collectives. Elle est partagée par les familles, la Commune, les associations, les partenaires institutionnels. Il convient donc de rassembler tous ces acteurs à l'échelle d'un territoire.

C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la ville s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des coéducateurs (enseignants, parents, animateurs), sur l'ensemble des temps des enfants et des jeunes : familiaux, libres, scolaires, péri et extrascolaires. Cette mise en cohérence passe par l'élaboration d'un projet éducatif local (PEL approuvé en conseil municipal en 2015.)

L'écriture d'un projet pédagogique est indispensable pour mettre en œuvre la politique éducative élaborée par les élus.

Pour obtenir une vision claire et objective de l'offre éducative à Onzain, un diagnostic a aussi été réalisé.

Le contexte

Onzain est une petite ville française, située dans le département de Loir-et-Cher et la région du Centre. Ses habitants sont appelés les Onzainois et les Onzainoises. La commune d'Onzain s'étend sur 29,9 km² et compte 3 639 habitants depuis le dernier recensement de la population datant de 2012, Onzain a connu une nette hausse de sa population depuis 1999.

Entourée par les communes de Chaumont-sur-Loire, Mesland et Rilly-sur-Loire, Onzain est située à 16 km au sud-ouest de Blois la plus grande ville aux alentours.

Située à 66 mètres d'altitude, le Fleuve La Loire, la Rivière La Cisse sont les principaux cours d'eau qui traversent la commune d'Onzain. La gare d'Onzain sur la ligne Paris-Tours est régulièrement desservie et constitue un atout majeur de la commune.

Cette commune touristique est dotée de commerces, d'un supermarché, de plusieurs écoles, de structures d'accueil pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, d'associations sportives et culturelles ainsi que d'une maison de retraite.

2) Le projet éducatif local

Les points cités ci-dessous sont extraits du projet éducatif élaboré par les élus et voté en par le conseil municipal en 2015.

Les objectifs éducatifs :

1) Permettre à chaque enfant de bien vivre au sein des différentes structures de la ville :

- > De s'y épanouir au fil du temps
- > D'y trouver sa place, intérêts et satisfaction
- > D'exister en tant que personne à part entière

2) Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent :

- > Soutenir la promotion d'activité de loisir éducatif de qualité
- > Permettre une meilleure articulation entre les différents temps de vie de l'enfant et du jeune
- > Favoriser la diversité des modes d'apprentissage et permettre l'élargissement de l'horizon culturel et éducatif
- > Développer l'autonomie de l'enfant et du jeune

3) Favoriser la socialisation

- > L'apprentissage de la vie collective
- > Les mixités

4) Lutter contre les inégalités

- > Une politique tarifaire favorisant l'accueil
- > Promouvoir l'égalité des chances

5) Eduquer l'enfant et le jeune à la citoyenneté

- > Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble
- > Favoriser la participation des enfants et des jeunes
- > Favoriser la découverte et le respect de l'environnement

Le projet éducatif de la ville d'Onzain veut contribuer à faire de tous les enfants onzainois des membres actifs, critiques et solidaires dans la société.

1. La structure

a) *Situation géographique:*

Le local jeune se situe désormais au cœur de ville, rue de la justice. Actuellement dans l'ancienne école Maurice GENEVOIX à côté de la place de l'église. L'emplacement géographique est idéal, proche de différentes structures sportives et culturelles: parcs de loisirs, médiathèque, city-stade, salles des associations, gymnase. Le collège Joseph CROCHETON est lui aussi à 2 pas du local jeunes.

La Mairie vient d'acquérir une maison dans la même rue, destinée à devenir le nouveau local jeunes. La signalisation visuelle de la structure n'est pas encore en place mais une bonne partie des jeunes de la commune semblent identifier le local.

b) Le public:

La structure peut accueillir jusqu'à 24 jeunes de 11 à 17 ans. La plupart des jeunes sont issus de la commune, les autres viennent des villes environnantes comme Herbault, Chouzy, Chaumont, Candé sur Beuvron...

Une grande partie des jeunes sont scolarisés au collège d'Onzain, certains l'ont quitté et sont scolarisés sur des lycées Blésois.

c) L'accueil:

Le local jeunes fonctionne en période péri et extra scolaire.

En période périscolaire:

Le local jeunes est ouvert les mercredis de 14h à 17h30 et les vendredis de 16h30 à 19h.

En période extrascolaire:

Le local jeunes est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 17h30.

La structure est fermée les 3 dernières semaines du mois d'août ainsi qu'une semaine à Noël. Selon les périodes les horaires sont modulables pour les besoins d'activités, événements ou sorties spécifiques.

Il est toutefois possible de contacter l'équipe d'animation par mail ou par téléphone en dehors des horaires d'ouverture.

d) Les locaux:

Le local jeunes occupe actuellement 3 salles de l'ancienne école Maurice GENEVOIX. Deux salles servent à l'animation et la vie quotidienne et 1 salle pour le rangement du matériel.

Le local jeunes profite aussi de la cour de l'école, munie de marquages au sol et au mur, d'un préau relativement grand ainsi que de paniers de basket.

Les salles d'animations:

La salle principale:

Passage d'entrée dans le local, la salle «principale» permet l'accueil des jeunes et de leurs familles. Les plannings, les horaires et informations importantes y sont affichés, et différents espaces sont aménagés. Un coin Relais Information Jeunesse y est installé, un bureau pour l'équipe d'animation et des tables et des chaises servant aux activités, à certains jeux et à la vie quotidienne. C'est un lieu de rassemblement de tous les jeunes afin de réguler la vie du groupe, de faire le point sur la journée ou encore de décider collectivement des projets et sorties.

La salle de «jeux»:

Cette salle a une taille identique à la salle principale mais l'accès, bien que possible par l'extérieur se fait généralement par la salle principale.

C'est une salle dédiée aux jeux. Une table de ping-pong, un espace jeux vidéo, un baby foot et un salon y sont installés. Lorsque les jeunes sont peu nombreux les rassemblements se font dans le salon. C'est un lieu de vie et d'échange.

Les 2 salles sont munies de grands placards servant à ranger le matériel pédagogique et sportif. Elles sont toutes les 2 équipées de point d'eau permettant leur nettoyage et utiles pour certaines activités. Les toilettes sont à l'autre bout de la cour.

2. Les objectifs généraux et opérationnels:

L'équipe souhaite véhiculer des intentions pédagogiques tout au long de cette année scolaire. Ces intentions réfléchies et pouvant évoluer au fur et à mesure de l'année, suite à des constats effectués sur le terrain, mais qui devra s'intégrer au projet éducatif de l'organisateur. Nous souhaitons particulièrement axer le projet de l'espace jeunes, sur le respect de soi et des autres, de l'entraide, de la solidarité, de la tolérance et plus particulièrement sur l'épanouissement de chaque individu qu'ils soient jeunes ou adultes. Nous voulons aussi que l'espace jeune soit un temps de découverte et de partage entre les jeunes, mais aussi entre les jeunes et l'équipe pédagogique.

Notre position professionnelle est de tendre vers un espace jeunes où chaque jeune est au centre du projet et de la proposition d'activité.

Dans le cadre de nos intentions et de ceux de l'organisateur, ainsi que de nos constats, nous avons retenu les objectifs généraux suivants

Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des jeunes

- *Encourager les initiatives et la participation des jeunes dans le développement des projets*
- *Ecouter et prendre en considération la parole des jeunes*
- *Construire avec les jeunes les projets et les programmes d'activités*
- *Permettre aux jeunes de s'investir de manière ludique et de différentes façons*
- *Valoriser l'expression et l'action des jeunes*

Favoriser la notion de citoyenneté et tolérance

- *favoriser les actions de solidarité et d'engagement citoyen*
- *Provoquer l'échange et l'entraide*
- *favoriser le vivre ensemble et le respect d'autrui*
- *favoriser l'ouverture culturelle*

Favoriser l'épanouissement, la créativité, l'initiative, l'innovation, l'expérimentation

- *Inciter les jeunes à tester de nouvelles activités*
- *Mettre en avant leurs savoir-faire et compétences*
- *favoriser la réussite scolaire et «sociale»*
- *favoriser la recherche de son identité et en permettant de l'affirmer*

Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs loisirs

- *Favoriser l'expression au sein du groupe*
- *S'approprier l'espace*
- *Participer à l'établissement des règles de vie*
- *S'impliquer dans la mise en place des activités*
- *Participer sur du long terme*
- *Proposer des activités*

-Associer les parents au projet et renforcer les liens avec les familles

- *Accueillir et faire connaissance*
- *Informers les familles*
- *favoriser les échanges entre parents et professionnels*
- *Permettre une réflexion sur les pratiques parentales*

3) Le déroulement d'une journée :

Les horaires d'ouverture

Le local jeune est ouvert au public les mercredis de 14h00 à 17h30 et les vendredis de 16h30 à 19h00 en période scolaire. Pendant les vacances le local est ouvert de 10h00 à 17h30.

4) L'inscription au local jeunes:

Le local jeunes est un lieu de rassemblement et d'information, les jeunes peuvent y venir librement. Cependant pour bénéficier de l'ensemble des animations proposées au local et pouvoir participer aux sorties, les jeunes doivent d'abord adhérer à la structure et fournir une fiche d'inscription.

L'adhésion

Le coût de l'adhésion au local jeunes est fixé chaque année par le conseil municipal. L'adhésion annuelle est de 20 € pour les jeunes de la commune et de 40 € pour les jeunes venant des communes extérieures. Cette adhésion est valable pour l'année scolaire 2016-2017.

Seules les sorties payantes feront l'objet d'une demande de participation financière supplémentaire aux familles. La ville prendra en charge 30% du coût de la sortie pour les jeunes de la ville. Les passeports temps libre de notre partenaire CAF et autres chèques ANCV sont acceptés.

La fiche d'inscription

Les jeunes fréquentant régulièrement le local et participant aux animations doivent fournir une fiche d'inscription et une fiche sanitaire signées par leurs responsables légaux. Sur ces fiches sont

renseignées des informations importantes concernant l'identité et l'état de santé du jeune. Elles sont obligatoires pour permettre au jeune de participer aux animations.

Les périodes scolaires

Les mercredis en période scolaire l'ouverture aux jeunes commence par un temps d'accueil et de présentation de l'après-midi, c'est aussi l'occasion de discuter avec le groupe de ses attentes et envies du jour. Les animations ont lieu de 14h30 à 16h30. Elles sont encadrées par les animateurs mais des activités autonomes peuvent avoir lieu en parallèle avec l'accord de l'équipe d'animation. Dans le cadre de projets autonomes par exemple. Il peut aussi y avoir des sorties programmées par l'équipe d'animation. En fin de journée des temps d'échange puis de rangement sont organisés afin que tout le monde puisse s'exprimer et participer aux tâches de la vie quotidienne.

Les vendredis les jeunes n'arrivent pas tous aux mêmes heures car certains sont au collège jusqu'à 17h00. Des activités sont proposées par les animateurs mais aussi des débats, des interventions (planning Familial,...), des temps d'échange et des jeux collectifs sont proposés aux jeunes. Ils peuvent choisir ce qu'ils souhaitent faire.

Les vacances scolaires

Lors des vacances scolaires une fiche d'inscription aux activités est distribuée en même temps que le planning d'animation. Les jeunes s'inscrivant doivent se présenter au local jeunes aux heures d'ouverture, ou prévenir en cas de retard ou d'absence. L'accueil des jeunes s'effectue de 10h à 10h15. Dans le cas où un jeune ne serait pas présent à 10h15 et sans information supplémentaire, l'équipe d'animation téléphonera aux parents.

Les animations lorsqu'elles se déroulent au local jeunes ont lieu de 10h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Ces temps d'activités sont planifiés et encadrés par les animateurs en accord avec les jeunes et en respectant le rythme de chacun. Des projets spécifiques, des activités artistiques et culturelles, manuelles ou des jeux collectifs peuvent être proposés. En grand ou petit groupe selon le nombre d'inscription.

Les activités plus sportives et collectives comme les grands jeux de plein air, les jeux de piste, et autres sorties culturelles sont plutôt mise en place les après-midi.

Les jeunes ont la possibilité de déjeuner le midi au local jeunes. Ils doivent apporter leur repas ou pique-nique dans le cadre de sorties ou d'activité spécifiques. Le local jeunes bénéficie d'un réfrigérateur, de micro-onde et d'un four que les jeunes peuvent utiliser.

L'équipe d'animation sera attentive aux rythmes de vie des jeunes, il est important d'accompagner les jeunes dans la connaissance de leurs limites, qu'ils n'hésitent pas à dépasser la plupart du temps.

A chaque fois que possible, un retour au local sera effectué à partir de 17h00 afin de permettre aux jeunes d'avoir un temps libre et calme en fin de journée. Ce temps sera aussi l'occasion de faire le point de la journée et d'organiser les activités des prochains jours.

5) Les animations:

Le choix des animations découle d'échange entre les jeunes et les animateurs. En effet chaque mois les jeunes et les animateurs discutent des animations à mettre en place en fonction des besoins et des envies de chacun. Mais aussi en fonction de la période (scolaire ou vacances). Les animations sont discutées par catégories (manuelles, sportives, culturelles,...) afin de garantir un panel assez

diversifié d'activités. Les animateurs décident ensuite du positionnement des activités dans le temps, en fonction des besoins en matériels, ou de la faisabilité d'un projet. Les sorties sont elle aussi discutées de la même façon.

La participation des jeunes à l'élaboration de leur planning d'animation les rend à la fois auteurs et acteurs de leurs loisirs.

6) La vie quotidienne:

Dans le but de réguler la vie quotidienne un règlement intérieur et des règles de vie sont institués par le groupe (jeune et adulte). Une charte du local est donc élaborée en début d'année afin de cadrer le fonctionnement de la vie collective en termes de respect des individus, du matériel et des locaux, mais aussi dans le cadre du fonctionnement des activités et de l'image renvoyée par les jeunes.

L'équipe d'animation est attentive au respect des individus (moqueries, insultes, incivilités...) afin que chaque jeune trouve une place et sa place dans le groupe.

Si certaines activités faciliteront les petits groupes, voire l'individualité, d'autres seront obligatoirement collectives permettant de solidifier le groupe. Dans ce cadre, l'utilisation des téléphones portables (et autres consoles individuelles) sera extrêmement limitée, voire interdite.

Une attention plus particulière sera donnée aux relations garçons-filles (particulières à cet âge), afin d'assurer les bonnes relations et de positiver l'image de la mixité.

7) Les relations aux familles:

Même si les jeunes de cette tranche d'âge ont une tendance à vouloir couper le lien familial, il s'agira pour l'équipe d'animation de créer un climat de confiance et de sérénité, en insistant sur une rigueur professionnelle et relationnelle.

Les parents doivent pouvoir faire confiance et considérer l'équipe comme un relais possible d'accompagnement de leur enfant. Cette démarche contribuera aux actions de soutien à la parentalité.

Dès que cela sera possible, des actions d'information et de valorisation seront mises en œuvre afin de créer des liens parents-enfants sur un terrain positif : exposition, vernissage, spectacle...

Par ailleurs, il sera possible d'organiser des séances publiques autour des problématiques de la préadolescence et de l'adolescence.

8) Les moyens

a) Méthode pédagogique

La valeur d'exemple aura une place toute particulière dans l'approche que l'animateur devra adopter. L'incapacité chronique à se projeter dans l'avenir caractérise cette tranche d'âge. Que ce soit pour des « raisons hormonales » ou d'attitude volontairement désabusée, la notion de projet, d'anticipation, de projection en sont d'autant plus difficiles à aborder. Néanmoins, il semble que cet

axe de travail soit un levier important vers l'acquisition de l'autonomie. Définir des besoins ou des envies, chercher à les satisfaire en échafaudant un plan d'action, établir des règles de façon collective pour finalement mener à bien un projet dans son entièreté sont autant d'objectifs intermédiaires pour lesquels l'animateur doit fixer son travail. La notion de groupe est essentielle dans la construction psychologique des adolescents. L'animateur devra donc travailler à créer puis maintenir un groupe constant et soudé, tout en veillant à favoriser l'ouverture dudit groupe. La pérennité de l'action ne sera assurée qu'avec le renouvellement constant des groupes d'adolescents. La fête, la découverte, la convivialité, le dépassement de ses craintes sont autant de valeurs que l'animateur devra prendre en compte dans ses propositions d'activités.

b) L'équipe d'animation

L'équipe d'encadrement est composée d'un directeur animateur diplômé du BPJEPS LTP, du BAFA et PSC1, ainsi que d'une animatrice en cours de formation BAFA.

L'animateur a en charge la mise en place de l'ensemble des projets liés u local jeunes. Il assure l'administration, les règlements (il doit donc être régisseur). Il devra organiser et animer les activités de façon autonome. Il assure la sécurité du public en toutes circonstances. Il assure le rangement et l'entretien des locaux et du matériel.

Il fera preuve de qualités relationnelles, d'initiatives, de facultés d'adaptation et de négociation.

Il sera ponctuel et devra être « un exemple » en toutes situations, y compris dans les moments festifs ou libres (camps, soirées...).

c) Le budget

Le budget prend en compte les dépenses de matériel nécessaire au bon fonctionnement de la structure, tant du point de vue éducatif que pédagogique.

Il est calculé en fonction de la moyenne des présences enfants de l'année précédente, et du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Toutes les commandes passent par des marchés déjà établis, et la procédure la plus utilisée est le bon administratif. Cependant, une régie d'avance est possible en fonction des besoins.

d) Le matériel

Le local jeunes possède du matériel sportif et artistique. Des jeux de société sont aussi disponibles.

Même si le budget de fonctionnement permet à la structure d'acheter un fond de matériel et de jeux, il est souhaitable d'aller rechercher le matériel là où il existe déjà: autres structures municipales ou intercommunales (ludothèque, médiathèque...), associations sportives, artistiques et culturelles.

e) Les projets d'animation

Ce sont des documents réfléchis et écrits par les animateurs. Ils prennent en compte les besoins, les intérêts et les attentes des jeunes. Ils mettent en pratique les objectifs opérationnels du projet pédagogique de la structure afin d'atteindre les objectifs généraux.

Ils sont réalisés les vendredis, les mercredis et les vacances scolaires.

Il est important que durant toute l'année, les jeunes puissent participer s'ils le souhaitent à des activités nouvelles et diversifiées.

Les projets d'animation resteront souples et devront s'adapter et se construire avec/et en fonction des motivations et besoins des jeunes. Il est aussi important de développer des projets de jeunes.

Des points de bilans seront mis en place régulièrement, afin d'évaluer l'avancée des projets et des compétences des jeunes. Ces derniers seront alors réadaptés, afin de convenir au développement propre des jeunes, que ce soit collectivement ou individuellement.

L'intérêt de la réalisation de ces projets d'animation est de permettre le développement des jeunes et le respect de leur rythme, et non pas « de faire pour faire ». Ils sont là pour les accompagner dans leur éducation.

f) Les partenaires

L'équipe d'animation a la possibilité de travailler avec des partenaires et des acteurs locaux. L'objectif est de permettre aux jeunes de mieux connaître leur environnement et de pouvoir être autonome dans la construction de leur avenir.

Quelques acteurs identifiés :

- Le Conseil Municipal Jeunes
- Les associations sportives et culturelles
- Les artisans et les entreprises
- Les sapeurs pompiers, la gendarmerie
- Le collège
- Le planning familial
- Le bureau information jeunesse

9) L'évaluation

a) Critères et indicateurs

Concernant les objectifs vers les jeunes :

- Nombre de jeunes présents et évolution des effectifs
- Investissement des jeunes dans le choix des activités
- Implication des jeunes dans l'élaboration des projets
- Respect de la charte du local (règles de vie)
- Nombre d'activités dites de « consommation »
- Prise de responsabilités par les jeunes

Concernant les objectifs vers les familles :

- Présence des familles lors des animations
- Implication des familles dans des projets

b) Les outils

Concernant les jeunes :

- Réunions d'échanges avec l'équipe d'animation : sur les jeunes, le groupe.
- Au travers des temps forts et/ou des réalisations des projets, créés et mis en place par les animateurs et/ou les jeunes.

- Temps de bilan collectif à la fin des périodes d'animation.

Concernant les familles :

- A travers le contenu et la qualité des échanges mis en place sur les actions, ainsi que sur leur investissement dans la vie du local.
- Différents médias de communication (internet, bulletin, presse locale...).